

MESURES DE RESTRICTION À RESPECTER DANS LE MORBIHAN



Interdiction de laver les véhicules particuliers

Ne pas laver les voitures
hors stations professionnelles
équipées de système à haute pression
ou de recyclage

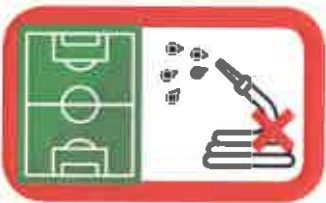


Interdiction d'arroser les pelouses et massifs entre 8h et 20h

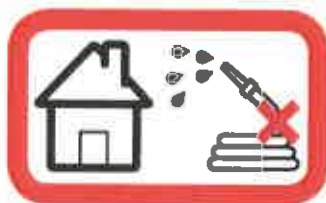


Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées...

sauf lorsque ce remplissage
est lié à la sécurité de l'ouvrage
ou des utilisateurs, sauf lors de la première
mise en service pour réception de travaux



Interdiction d'arroser les terrains de sport, les stades, les golfs... entre 8h et 20h



Interdiction de nettoyer les façades et toitures, sauf pour les professionnels équipés de lances à haute pression



Interdiction de lavage et rinçage des navires de plaisance sauf pour le carénage dans les zones appropriées



Interdiction de l'irrigation agricole entre 11h et 18h

sauf dérogations
consultez l'arrêté
sur www.morbihan.gouv.fr



Fermeture des fontaines publiques

qui ne disposent pas
d'un circuit fermé pour l'eau



Retrouvez l'ensemble des mesures prises
sur le site internet des services de l'Etat du Morbihan
www.morbihan.gouv.fr